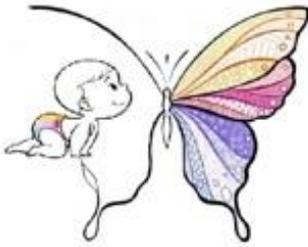


DE COCON A PAPILLON



Association d'assistantes maternelles agréées

6 clos des tournesols
74330 LA BALME DE SILLINGY

N° Siret : 821 594 249 00012

Courriel : de.cocon.papillon.74@gmail.com

Site internet : <http://assistantes-maternelles-de-cocon-a-papillon.e-monsite.com>

[Facebook](#) : De Cocon à Papillon

VIDE TA CHAMBRE

9^e Edition

Dimanche 30/03/2025

Salle Georges Daviet

5 rue Collé Umberto

à La Balme de Sillingy

De 7H A 17H

Notre association organise son 9^e « Vide ta chambre »

Bulletin d'inscription à retourner avant le 28 février 2025 à :

Samia HOAREAU – 349 rte de Machan- Mougny – 74270 CHILLY- Tel : 06 69 72 83 68

Prix : 5 € le mètre (réservation de 3 mètres minimum) à l'intérieur.

Location de tables possible : 5 €/ table

Possibilité de réserver des emplacements à l'extérieur : 13 € les 3 mètres sans possibilité de location de table.

Imprimé disponible sur le site de l'association :

<http://assistantes-maternelles-de-cocon-a-papillon.e-monsite.com/>

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Cette journée est organisée par l'association de Cocon à papillon. Elle se tiendra à la salle G. Daviet à la Balme de Sillingy.

ARTICLE 2 : Peuvent exposer les amateurs. Seuls peuvent être vendus des objets usagers qui n'ont pas été achetés pour la revente. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation

en vigueur en matière de sécurité. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses et autres détériorations et se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident corporel ou matériel.

ARTICLE 3 : L'emplacement attribué est au minimum de 3 mètres. L'installation se fera le dimanche 30/3/2025 de 7H à 17H à sur l'emplacement affecté par l'organisateur.

L'ENDROIT DEVRA ETRE RENDU NETTOYE ET DEBARASSE DE TOUT DECHET, les poubelles mises à disposition dans la salle et les conteneurs extérieurs ne doivent en aucun cas servir pour y mettre les invendus.

ARTICLE 4 : Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet : *bulletin d'inscription complété et signé, règlement par chèque et copie recto verso d'une pièce d'identité*. Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone. Les emplacements seront attribués par ordre chronologique d'inscription.

ARTICLE 5 : Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur seront attribuées. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, seuls les organisateurs sont habilités à le faire si nécessaire.

Un parking obligatoire est prévu derrière la salle pour les véhicules, la rue doit rester libre d'accès pour les services de sécurité.

ARTICLE 6 : Les places non occupées à partir de 8H30 ne seront plus réservées et pourront être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront acquises à l'association organisatrice. Le « vide ta chambre » se déroulant en salle, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempérie.

ARTICLE 7 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Ce « vide ta chambre » est organisé par des bénévoles ayant pour but de financer des activités.

Nous vous souhaitons une belle journée
Bien cordialement
L'équipe « De cocon à papillon »

Association d'assistantes maternelles agréées